EMPLOYEURS | LES AMENDES SECTORIELLES CRITIQUÉES

Incident à la Chambre : "arbitraire, injuste, unilatéral"

Le député MR David Clarinval a interpellé rudement la ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet (CDH), à propos des amendes infligées à certains secteurs pour "manque d'efforts de formation". La réponse a été tout aussi rude…

L'affaire agite encore les secteurs concernés (commerce de détail, garages, pharmacies, courtiers en assurances, notaires, pompes funèbres…). Selon les relevés, ils n'ont pas consacré 1,9 % de leur masse salariale à la formation des salariés en 2008 et/ou 2009. Ils doivent donc payer une amende égale à 0,05 % de cette masse salariale (U&A du 29 avril).

À la Chambre, David Clarinval (MR) a interpellé la ministre. Pour lui, la sanction est arbitraire car elle est collective. Elle frappe indistinctement toutes les entreprises des 75 secteurs et sous-secteurs épinglés. Elle est injuste car tous les efforts de formation ne sont pas pris en compte et elle ne tient pas compte de la crise qui a frappé en 2009. Elle est enfin unilatérale car l'appel à la clémence des organisations patronales n'a pas été entendu.

Il a posé cinq questions à Joëlle Milquet, qui a signé les arrêtés ministériels autorisant le prélèvement de l'amende. "Allez-vous revenir sur votre décision ? Allez-vous la moduler en ne punissant pas les bons élèves au sein des secteurs visés ? Allez-vous vérifier les chiffres pour 2008 ? Allez-vous tenir compte de la crise ? Allez-vous reprendre le dialogue avec les organisations patronales ?"

Un "gamin"…

Réponse : cinq fois non. "Monsieur Clarinval, vous êtes un nouveau parlementaire, mais j'estime que tout parlementaire doit au moins connaître la législation. Je veux bien tout entendre, sauf demander à une ministre de l'Emploi de ne pas respecter la loi." La ministre insiste (voir l'interview dans U&A du 13 mai) sur le respect de la procédure, qui implique les représentants des employeurs. Elle botte en touche : - Il appartiendra à un prochain gouvernement de définir si les obligations se font par secteur et de déterminer si la responsabilité est collective ou si elle incombe à chaque entreprise.


David Clarinval

- Madame la ministre, réplique David Clarinval, je suis député depuis quatre ans. J'ignore à partir de quand on est considéré comme étant un "vieux député" ! Il y a la loi et l'esprit de la loi. Je vous reproche de ne pas avoir entendu le discours des patrons, alors que vous n'hésitez pas quand il s'agit d'entendre les syndicats.

- Monsieur Clarinval, dit la ministre, malgré l'explication que je vous ai donnée, vous insistez pour que je ne respecte pas la loi. Je le regrette ! Croyez bien que je rencontre autant les patrons que les syndicats dans une vision équilibrée de la concertation sociale.

Un bel exemple de dialogue de sourds…

Th. E.